



Deia / Convocation 27/07/2022
Jarduneko Kontseilariak / Conseillers en exercice :14
Hor / Présents : 12

2022-ko AGORRILAREN 3-ko bilkura

BI mila hogei urtean, agorrilaren 3-an, arratseko zortziak eta erditan, herri huntako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiaoko tokian, Jean Michel ANCHORDOQUY lehendakaritzapean, Auzapeza

Séance du 2 AOUT 2022

L'an deux mil vingt, le 2 aout à vingt heure, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY, Maire

Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel,

OXOBY Monique, IBARROLA Pascal-

SABAROTS Anne Marie, SEYCHAL Antton, URRIZAGA Peio, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre. ETCHEVERRY Bernadette- ONDICOL Beñat- INCAURGARAT Nathalie MARISCO Jean Pierre,

Absent : ARROSSA Lidia- ORHATEGARAY Ramuntxo,

Secrétaire de séance : Antton Seychal

*Présents : 12/14***2022/ 58- Acquisition de la parcelle D644/ Urdaburia**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SAFER a lancé un appel à candidature pour l'acquisition de la parcelle D644 (sise « Urdaburia »). La mairie s'est positionnée pour devenir propriétaire et la candidature a été retenue par la SAFER.

OCCUPATION DES IMMEUBLES

Situation locative : Libre

Entrée en jouissance :

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le



ID : 064-216401240-20220804-31082022002-DE

PRIX RETROCESSION

Si la réalisation de l'achat est demandée par la SAFER, les ACQUEREURS paieront le prix fixé à :

Prix Hors Taxe : 4 000,00 euros

(QUATRE MILLE EUROS)

Prix TTC : 4 000,00 € (QUATRE MILLE EUROS)

A titre indicatif, les frais d'acte sont estimés à 630,00 euros.

MODALITE DE PAIEMENT DU PRIX – REGULARISATION DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Le prix fixé est valable pour un paiement effectué le jour de la signature de l'acte authentique et au plus tard le 31/12/2021, passé ce délai ce prix sera majoré de 0.30 % du prix principal par mois de retard.

DEPOT A TITRE DE CAUTIONNEMENT

En garantie de la candidature et de l'engagement d'acquérir le bien en cause, les ACQUEREURS versent la somme de 0,00 €

IDENTITE DES ACQUEREURS**COMMUNE DE BIDARRAY, représentée par Monsieur Le Maire****ou toute personne morale dont LES ACQUEREURS seraient associés majoritaires**

Adresse : Mairie Ch. de l'Eglise - Dordaberria 64780 BIDARRAY

Téléphone : 05 59 37 71 51

ELECTION DE DOMICILE DES ACQUEREURS

Etude de Maître : SAUTIER Mélany

Adresse : 1 RUE Salbatenea - 64240 HASPARREN

SURFACE TOTALE DES IMMEUBLES

Superficie totale : 1 ha 97 a 50 ca

Commune principale du fond : BIDARRAY

DESIGNATION PARCELLAIRE Surface commune de BIDARRAY : 1 ha 97 a 50 ca

Lieu dit	Section	N°	Anc. n°	Div	Subdiv	Surface	NC	NR
OURDABOURIA	D	0644				1 ha 97 a 50 ca	L	L

**ACCEPTE DE PROCEDER A L'ACQUISITION DE CETTE PARCELLE.
AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A ACCOMPLIR LES SIGNATURES DES ACTES.**

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

